

JULIEN L'APOSTAT

prédicateur de retraites sacerdotales

Marie-Joseph Lagrange des frères Prêcheurs

In Supplément à la *Vie spirituelle*, février 1928, p. 242-248.
École théologique de Saint-Maximin (Var)

J'exagère. Julien l'Apostat n'est pas le prédicateur idéal pour des prêtres. Il ne conviendrait pas de lui donner la parole à la très grave instruction du soir. Mais dans l'après-midi la conférence est proche du sourire, sinon du rire, pour combattre le sommeil. C'est une allocution de cette heure critique que je propose aux lecteurs de la *Vie spirituelle*. Après tout il n'est pas inutile à des prêtres de savoir quelle haute idée l'Apostat avait du sacerdoce. Le plaisant ici est que Julien, d'abord chrétien – et pourquoi pas sincère ? – qui avait vu près de lui des prêtres chrétiens hommes de Dieu, se piquait de relever à leur niveau le clergé du paganisme. Le fait est bien connu des érudits, mais il n'était pas à la portée de tous. Chacun peut maintenant suivre cette tentative très sérieuse et très bouffonne dans l'admirable édition des *Lettres* de Julien que vient de publier M. Bidez pour la collection Budé, avec une version en français¹. Je ne ferai que grouper autrement les textes qu'il a si bien mis en lumière, en lui empruntant sa traduction, de tous points excellente.

Julien, infidèle à la foi chrétienne, en avait conservé l'idéal dans le cœur. Il prenait très au sérieux son rôle de Souverain Pontife, et il avait résolu d'envoyer aux prêtres des dieux de la Grèce une sorte d'encyclique, pour les rappeler à leurs devoirs. Il s'essayait à ce grand œuvre en écrivant à des grands prêtres, chefs du culte dans une province, ou à des prêtresses. La lecture de ces épîtres est captivante, moins, je l'avoue, que celle des épîtres de saint Paul, et le profit n'est pas le même. Mettons que cela ait l'intérêt et le caractère d'une confession du diable dans la bouche d'un possédé exorcisé. Nous n'avons pas la prétention de commenter ou même d'analyser ces mandements, mais seulement de faire quelques extraits sur la vie sacerdotale.

¹ Joseph BIDEZ (1867-1945), *La vie de l'empereur Julien*, Les Belles-Lettres, 95 boulevard Raspail, Paris, 1924.

Commençons, chers Messieurs, par la vocation sacerdotale elle-même. On compte sur vous, prêtres, pour recruter de bons sujets : « Comme la vie sacerdotale requiert plus de sainteté que la vie civile, c'est vers celle-là qu'il faut conduire les hommes par votre enseignement². » Quelles dispositions faut-il requérir pour être choisi ? « Je déclare que l'on doit choisir dans les cités les meilleurs, ceux qui ont le plus d'amour pour les dieux d'abord, ensuite pour les hommes, peu importe qu'ils soient pauvres ou qu'ils soient riches. » – Cela n'est pas si mal dit. Remplaçons naturellement les dieux par le Seigneur Dieu. Ceux qui pratiquent le premier commandement et le second, qui découle du premier, ne sont-ils pas ceux qui promettent d'exercer le mieux la miséricorde et le zèle ?

Le prêtre, une fois choisi, doit se rendre digne de son saint ministère. Le premier point est la piété. Parmi les exercices qui assurent une dévotion solide, soit en portant à fuir le péché, soit en facilitant la prière, on peut mettre au premier rang la présence de Dieu. C'est précisément l'avis de Julien : « Nous devons commencer par pratiquer la piété envers les dieux. Il convient que nous exercions auprès d'eux notre ministère avec l'idée qu'ils sont présents et qu'ils nous voient, bien que nous ne puissions les voir ; que leurs yeux, plus puissants que l'éclat de toute lumière, percent jusqu'au secret de nos pensées... les dieux voient tout et notre piété réjouit leur cœur... l'âme humaine a... de l'affinité et de la parenté avec les dieux³. »

Cette pratique convient à tout le monde. Le prêtre est surtout l'homme du culte. Il ne doit rien omettre pour que Dieu soit bien servi. Et pour cela « il faut apprendre par cœur les hymnes en l'honneur des dieux. Il en existe un grand nombre de fort beaux, composés par les anciens et par les modernes⁴ ». – Nous dirons volontiers que nous préférons les anciens, ceux de saint Ambroise ou de saint Thomas d'Aquin ou de l'inconnu qui a composé l'incomparable prose : *Veni Sancte Spiritus*. Mais avons-nous le courage de les apprendre par cœur ? Nous avons le bréviaire, c'est vrai, mais pour un prêtre malade, pendant les longues nuits sans sommeil, quelle douceur de repasser ces hymnes dans sa mémoire !

Un prêtre, d'après Julien, devrait prier trois fois le jour. Il est surtout sévère pour les prêtres de service. On raconte d'un de nos bienheureux qu'il ne permettait jamais à un père hebdomadaire de sortir du couvent durant sa semaine. La semaine des prêtres païens durait trente jours. Pendant ce temps « qu'il n'aille ni à sa maison, ni à la place publique. Qu'il s'occupe du culte

² *Ibid.*, p. 156.

³ *Ibid.*, p. 167.

⁴ *Ibid.*, p. 169.

divin, en surveillant tout, en réglant tout par lui-même⁵ ». Durant ce temps de retraite, il fera « des dieux l'objet de méditations pieuses, en considérant leurs temples et leurs images avec déférence et dévotion, plein de respect, comme s'il voyait les dieux présents⁶ ».

Mais le prêtre n'est pas toujours occupé au service des autels. Le voilà rentré chez lui. Homme cultivé, il ne manquera pas de faire des lectures. Sûrement il aura de bons prétextes pour lire des romans. On en parle autour de lui, il faut qu'il puisse condamner ou approuver, et puis, il doit connaître le monde. Les romans lui sont donc permis, presque nécessaires. Ne l'avez-vous pas entendu dire ?

Ce n'est pas l'avis de Julien. « Il nous convient de ne lire que des histoires tirées de faits réels. Écartons les fictions rapportées sous forme d'histoire... affaires d'amour et absolument tout ce qui y ressemble⁷. » Oh, mon Révérend Père, vous interdisez tous les romans ? Même Paul Bourget, je veux dire Xénophon d'Éphèse qui ne parle d'amour que pour louer la fidélité conjugale ? – « Ignorez-vous donc que pour les prêtres toute lecture ne sied point à leur caractère sacré ?⁸ »

« Sachez, mon cher confrère, si vous ne vous en êtes pas encore aperçu, « que ces discours produisent dans l'âme une disposition particulière, capable d'éveiller insensiblement les passions, puis d'allumer soudain une flamme violente.⁹ »

Eh ! ce n'est pas si mal raisonné ! Julien a pu entendre quelque chose de semblable, dans la bouche du sensible Grégoire de Nazianze, qui connaissait si bien le cœur humain.

Que permettra donc ce prédicateur intransigeant ? La philosophie, sans doute, qui remplace pour lui la théologie. Mais quelle philosophie ? Pas celle d'Épicure à coup sûr, ou de Pyrrhon. Il ne se fût pas contenté de les mettre à l'index, il les eût brûlés, mais « un bienfait des dieux a détruit leurs ouvrages au point que la plupart ont disparu¹⁰ ». Ce fanatique des classiques païens n'était donc point l'esclave du drame littéraire. La morale avant tout et le service des dieux ! Donc, même parmi les philosophes, un prêtre ne lira que ceux « qui dans leur éducation ont choisi les dieux pour guides, comme Pythagore, Platon, Aristote, et l'école de Chrysippe et de Zénon », c'est-à-

⁵ *Ibid.*, p. 170 ss.

⁶ *Ibid.*, p. 160.

⁷ *Ibid.*, p. 169

⁸ *Ibid.*, p. 169

⁹ *Ibid.*, p. 169

¹⁰ *Ibid.*, p. 169.

dire les stoïciens, défenseurs de la Providence et ennemis du plaisir. « Et encore chez eux, nous autres prêtres, continue le souverain pontife Julien, ne devons-nous prendre que ce qui peut nous inspirer de la piété, et nous enseigner, au sujet des dieux, tout d'abord qu'ils existent, ensuite que leur providence s'occupe des choses d'ici-bas¹¹. » Théologie peu compliquée, et qui laissait quelque loisir pour lire les journaux.

Tout de même combien de prêtres ne seraient pas très désireux de voir Julien fureter dans leur bibliothèque ? Encore les bibliothèques, c'est toujours sérieux, mais quelles lectures faisons-nous chaque jour ! Que faut-il donc lire ? L'Apostat l'a dit, parlant cette fois non des prêtres païens, mais des chrétiens. Leur refusant le droit d'enseigner les belles lettres : « Qu'ils lisent, s'écriait-il, Luc et Matthieu ! » L'exclusion était injuste, son ancien camarade d'Athènes, saint Basile, le fit bien voir, dans son admirable traité sur la lecture des poètes.

Pourtant le conseil avait du bon, de lire les saintes Écritures. Je ne veux pas faire dire à Julien ce qu'il n'a pas dit, pour ne pas exposer au soupçon mes citations scrupuleusement exactes. Sûrement, s'il les avait connus, il aurait recommandé certains commentaires des évangiles, et la *Vie spirituelle*. Mais revenons à son clergé.

Après avoir réglé l'intérieur, il va sans dire qu'il exige une tenue extérieure parfaite. Le prêtre doit être honoré par tous, il faut qu'il le mérite. Avant tout il doit éviter les relations compromettantes avec « les histrions ou les conducteurs de chars », c'est-à-dire ne pas se montrer trop sportif. Défense de boire dans les tavernes. – Même en voyage ? – Il ne distingue pas !

Les Orientaux avaient hérité des Grecs le goût passionné du théâtre : « Qu'un prêtre ne se montre point au théâtre !¹² » Alors il ne sera pas permis à un professeur de rhétorique d'aller au Théâtre-Français pour apprendre à ses élèves la bonne manière de jouer *le Cid* ou *le Misanthrope* ? – Non ! Julien aurait même voulu supprimer les pièces qu'on jouait de son temps, et rappeler le théâtre à sa pureté primitive. Pour un peu il aurait dit :

Ô fille d'Euripide, ô belle fille antique,
Prêtresse, qu'as-tu fait de ta blanche tunique ?

Mais il n'osait pas. Autant aurait valu supprimer le paganisme lui-même, et il n'ignorait pas qu'Aristophane avait été contemporain de Sophocle. Or l'ancienne comédie lui faisait horreur avec ses sales

¹¹ *Ibid.*, p. 168.

¹² *Ibid.*, p. 112.

plaisanteries. Hélas ! le clergé de ce temps, le sien, je pense, ne s'abstenait pas toujours de ces facéties qui scandalisent les laïcs : « Les prêtres doivent s'abstenir de toute action impure, de toute pratique licencieuse, mais aussi se garder de proférer ou d'écouter des propos indécents. Il nous faut donc bannir toute plaisanterie grossière et toute conversation dissolue¹³. » – Remarquez ce « nous ». Je me rappelle que, montant un jour en chemin de fer avec des prêtres sortant de retraite, je les trouvai fort échauffés contre le prédicateur. Il avait dit : « Vous êtes ceci, vous êtes cela. » – les mots y étaient – ; « en pareil cas », disait un protestataire, « on dit *nous* » ! Julien, en bon prédicateur de retraite, dit toujours « nous ». Même il oublie un peu ce qu'exigeait la dignité impériale. Car s'il exige une tenue correcte, il proscriit une élégance trop voyante : « Abstenons-nous donc sur la place publique de vêtements somptueux, de jactance et de toute ostentation¹⁴. »

Cependant, comme empereur, il ordonnait à ses gouverneurs des provinces le respect de la dignité sacerdotale. Ça, ce serait encore très pratique. Mais ce qui l'est beaucoup moins, c'est de prier le clergé de n'être pas trop assidu chez Monsieur le Préfet : l'Église avait le premier pas, surtout dans les temples elle était chez elle : « Qu'aucun prêtre n'aille à la rencontre des gouverneurs lorsqu'ils entrent dans la ville, mais seulement quand ils pénètrent dans les temples des dieux, toutefois sans sortir du vestibule... Aussitôt qu'ils ont franchi le seuil de l'enceinte sacrée, ils deviennent de simples particuliers. C'est toi, tu le sais, qui commandes au dedans ; ainsi l'exige la loi divine¹⁵. » – Et le droit impérial s'inclinait.

Conscient de sa dignité, le prêtre païen doit être appliqué au soin des pauvres, être charitables envers les indigents, fonder les hospices. Mais ici le Souverain Pontife païen laisse passer, comme on dit, le bout de l'oreille. Il s'agit de ne pas laisser aux Galiléens l'avantage qu'ils tirent de leur esprit de charité. Jésus-Christ avait dit qu'on les reconnaîtrait à ce signe... L'Apostat, jaloux de leurs vertus, essayait de galvaniser par leur exemple l'égoïsme, le sens profane, la tiédeur religieuse des prêtres du paganisme expirant. Vains efforts. Le prédicateur couronné prêchait dans le désert. Peut-être est-ce pour nous que ses monitions ne seraient pas sans fruit, en nous faisant comprendre, par ce cas paradoxal, ce que le monde attend de nous. C'est souvent aussi ce que Dieu nous demande.

Jérusalem.

www.mj-lagrange.org

¹³ *Ibid.*, p. 168.

¹⁴ *Ibid.*, p. 171.

¹⁵ *Ibid.*, p. 146.